mfe Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Communiqué de presse

Berne, le 26 novembre 2026

Les délégué·e·s de mfe exigent des corrections tarifaires immédiates

Les médecins de famille et de l'enfance en ont assez des annonces sans lendemain : le 19 novembre, l'Assemblée des délégué·e·s de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse a adopté une résolution en faveur de la revalorisation des soins de base, attendue depuis trop longtemps. Elle exige la réintroduction du supplément pour la médecine de famille à titre de solution transitoire dès 2027, une protection contre les baisses tarifaires indifférenciées et la correction des évaluations tarifaires erronées. Les partenaires tarifaires doivent agir dès maintenant, sans attendre l'achèvement de la feuille de route exigée par le Conseil fédéral pour la revalorisation des soins de base.

L'introduction de TARDOC début 2026 devait renforcer la médecine de famille. Or, celle-ci n'a pas été revalorisée. Parallèlement, les tarifs de la radiologie au cabinet devraient subir une forte baisse dès janvier 2027. Le Conseil fédéral a reconnu la nécessité d'agir et exigé une feuille de route des partenaires tarifaires. Mais pour mfe, cela ne suffit pas.

« L'adhésion unanime à la résolution est un signal sans équivoque. Nos collègues ont longtemps contribué de manière constructive à l'élaboration de solutions et ont accordé leur confiance aux engagement pris. Ils et elles attendent désormais des résultats concrets qui se traduisent par de réelles améliorations dans les cabinets », déclare Monika Reber, coprésidente de mfe.

Supplément pour la médecine de famille dès 2027 – sans attendre plusieurs années
mfe exige le rétablissement, dès le 1er janvier 2027, du supplément pour la médecine de famille introduit sous TARMED. Il doit servir de solution transitoire jusqu'à ce que la revalorisation de la médecine de famille dans TARDOC soit effective et adéquate. Parallèlement, une révision tarifaire approfondie, fondée sur des données, avec des responsabilités clairement définies et un calendrier assorti d'échéances précises, est nécessaire. Cette révision globale ne saurait se substituer aux corrections urgentes qui s'imposent à court terme : les deux démarches doivent, dans un premier temps, être menées en parallèle.

Pas de réductions tarifaires indifférenciées au détriment des soins de base

Les soins de base ne doivent pas être pénalisés par l'évolution des coûts dans d'autres disciplines médicales ou d'autres domaines de prestations, notamment celui des médicaments. mfe exige un pilotage des coûts ciblé en fonction de leur origine. Tant que les bases tarifaires ne reflètent pas correctement la réalité des prestations fournies, les mesures de pilotage et de correction ne doivent pas affaiblir davantage les soins de base. Les effets de revalorisation attendus du changement de tarif doivent également être pleinement pris en compte.

Corriger les erreurs d'évaluation et préserver la radiologie au cabinet
Les minutages inadéquats, l'évaluation des prestations médicales, les hypothèses de productivité ainsi que les coûts de personnel et d'infrastructure doivent être corrigés. Il est particulièrement urgent de remédier à la dévalorisation prévue de la radiologie au cabinet. mfe exige une rémunération fondée sur les coûts réels des cabinets de médecine de famille et de l'enfance ainsi que l'introduction d'un supplément Point-of-Care. À défaut, une prestation de proximité et efficiente risque de disparaître des cabinets.

« Affaiblir aujourd'hui la radiologie au cabinet risque de déplacer les examens vers d'autres structures, notamment les services d'urgence, entraînant des déplacements et des coûts supplémentaires. Cela va à l'encontre de l'objectif de garantir des soins de base solides et efficients en termes de coûts », déclare Sébastien Jotterand, coprésident de mfe.

Les délégué·e·s veulent enfin des actes

La résolution s'adresse aux partenaires tarifaires, à l'OTMA ainsi qu'à la Confédération et aux autorités. En l'absence de résultats concrets, mfe envisagera des mesures politiques et de communication supplémentaires ainsi que d'autres actions collectives. Les délégué·e·s ont chargé le comité d'examiner sérieusement ces différentes options. L'association suivra de près la mise en œuvre du mandat du Conseil fédéral. « La Confédération et les cantons investissent dans la relève médicale. Parallèlement, les perspectives économiques qu'offrent les cabinets ne sont pas suffisamment attrayantes pour inciter les jeunes médecins à s'engager dans les soins de base. Il est temps de mettre fin à cette contradiction », déclare Monika Reber.

Le texte intégrale de la résolution ainsi que les éléments de contexte figurent dans le dernier numéro d'« Actu » . Nous restions volontiers à votre disposition pour toute question ou demande d' interview.

mfe : l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance
La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent fortement de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Pour plus d'informations :
Sandra Hügli-Jost
Codirectrice générale / communication
078 920 24 05 / sandra.huegli@medecinsdefamille.ch
www.medecinsdefamille.ch